



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
Province de Québec**

**AVIS PUBLIC
Règlement no 223**

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier :

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Joan Sheehan, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité,

QUE : Le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier, à une séance tenue le 3 juin 2019 au bureau municipal sis au 1743, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 223 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés


QUE : Les personnes intéressées pourront consulter ledit règlement au bureau municipal sis au 1743, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joan Sheehan, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus le 4 juin 2019.

FAIT à Saint-Gabriel-de-Valcartier ce 4^e jour de juin 2019.


Joan Sheehan,
Directrice générale et secrétaire-trésorière